

attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une traîne et trainé sur une claiere la tête en bas et la face contre terre par les rues de la ville et ensuite jeté à la voierie.

La sentence fut exécutée le même jour.

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1706, Charles Legris dit David, sergent, et Charles Emmanuel Fourré dit Lad-vocat, soldat, tous deux dans les troupes de la marine, se battaient en duel à Québec. Le sergent David fut si grièvement blessé qu'il mourut le lendemain. L'assassin s'empressa de prendre la fuite. On lui fit tout de même son procès ainsi qu'au cadavre de son malheureux adversaire, représenté par un curateur ad hoc.

Le 11 avril 1707, le Conseil Souverain rendait la sentence suivante :

“ Le Conseil condamne le dit Fourré a être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera à cet effet dressée en la place publique de cette ville, ses biens déclarés acquis et confisqués au Roi..... et sera le présent arrêt exécuté par effigie en un tableau qui sera attaché à la dite potence par l'exécuteur de la haute justice : et à l'égard du dit Legris dit David, sa mémoire demeurera condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, et, à cet effet attendu que son corps est consommé, son effigie sera aussi mise dans le même tableau sur une claiere au derrière d'une traîne, la tête en bas, la face contre terre. Ses biens aussi acquis et confisqués au roi.”

La sentence fut exécutée le 14 avril, à trois heures de l'après-midi.

En 1715, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil tuait en duel un officier du détachement des troupes de la marine, Jacques de Malleray, sieur de la Mollerie. Ce dernier, qui était le fils de la duchesse de la Mollerie, avait mené en France une vie de désordres et de débauches. Il ne fit pas mieux dans la Nouvelle-France. A la suite d'une